

**PROCES VERBAL**  
Réunion du Conseil communautaire  
du vendredi 8 juillet 2022  
à 18 h  
à PANGE

L'an deux mille vingt deux, le 8 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de PANGE, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

**Membres présents :**

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI, Armelle REISER-LAGRUE, MM. Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON,
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER, Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN (à partir du point 2)
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	
SANRY-LES-VIGY :	
SANRY-SUR-NIED :	
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Xavier D'ORANGE
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	Mme. Muriel GROSSE
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, M. Sylvain WEIL( pour les points 1,2 et 3).
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT, Mme Nathalie CHLOUP
VRY :	

**Absents excusés :**

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA

COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN, MM.JP LARISCH, Guillaume BERNEZ),
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. André KEIL
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Alain BASTIEN
RETONFEY :	M. Michel ZDJELAR
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	M. Sylvain WEIL à partir du point 3, Mme Isabelle MULLER, M. Nicolas LE BOZEC
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy Rasquin a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Michel Herencia a donné procuration à M. Bernard BARRE pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Guillaume Bernez a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Jean-Paul Larisch a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Michel Zdjelar a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Nicolas Le Bozec a donné procuration à M. Roland Chloup pour tous les points à l'ordre du jour  
M. André Keil a donné procuration à M. Armand Klein pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Alain Bastien a donné procuration à M. Eric Gulino pour tous les points à l'ordre du jour  
Mme Sylvie Richard a donné procuration à M. Hervé Messin pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Lionel Guiraut a donné procuration à M. Sylvain Weil pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Joël Simon a donné procuration à M. Xavier D'Orange pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Claude Spinelli a donné procuration à Mme Muriel Grosse pour tous les points à l'ordre du jour  
Mme. Isabelle Muller a donné procuration à M. Fabrice Muller pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Sylvain Weil a donné procuration à Mme Delhine Berger à partir du point 2.

#### **Ordre du jour :**

Nomination d'un secrétaire de séance. Delphine Berger.

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 mai 2022 à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Une question de Christian Petit sur le point concernant l'achat de colonnes d'appart volontaire.

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
17/05/2022	Assurance maquette	Groupama	91,85	Services Généraux
30/05/2022	Réfrigérateur	MDA distribution	249,99	Services Généraux
31/05/2022	Remplacement des photocopieurs	Global Bureautique	364,00 / mois	Services Généraux
01/06/2022	Plateau de coupe John DEERE	Sas QD Espaces verts	459,36	Services Généraux
01/06/2022	Réparation tracteur	C4M	1 373,40	Services Généraux
01/06/2022	Réparation tracteur	C4M	208,00	Services Généraux
01/06/2022	Réparation tracteur	C4M	137,00	Services Généraux
13/06/2022	Failly – Création, extension du réseau eaux pluviales	COLAS Est	3 700,00	Services Généraux

13/06/2022	Trousses secours	Securimed	281,00	Services Généraux
15/06/2022	Abonnement numérique Républicain Lorrain	Le Républicain Lorrain	194,91	Services Généraux
16/06/2022	Enseigne école de musique	Expocom	618,00	Services Généraux
16/06/2022	Signalisation verticale	Signature SAS	800,00	Relais Parents - Enfants
28/06/2022	Test d'étanchéité siège communautaire	Exp Air 54	1 150,00	Services Généraux
17/05/2022	Traitement et collecte des boues huileuses	Ets Grandidier	409,49	Ordures Ménagères
22/06/2022	Achat de colonnes d'apport volontaire	Mineris IDF	8 000,00	Ordures Ménagères
28/06/2022	Réparation BOM porteur	KR Pneus	291,20	Ordures Ménagères
31/05/2022	Achat d'Equipements de Protection Individuelle	Lorportec	3 406,27	Assainissement
31/05/2022	Location grue mobile	Foselev	2 130,00	Assainissement
02/06/2022	Remise en état du PR de Raville	Sogea Est	410,00	Assainissement
13/06/2022	Travaux Step de Pange – Poste principal de Courcelles Chaussy – Lagune de Servigny-les-Raville	Sogea Est	6 650,00	Assainissement
13/06/2022	Prestations épandage des boues : Steps de Courcelles-Chaussy et Montoy-Flanville	Prestagro	19 155,42	Assainissement
13/06/2022	Transport de boue Mechy-Hagondange	Prestagro	330,00	Assainissement
16/06/2022	Traitement de boues de la Step de Mechy	Mosellane des Eaux	1 230,00	Assainissement
20/06/2022	Regard hydraulique	VHM Canalisation	380,00	Assainissement
20/06/2022	Travaux poste Retonfey, poste du Moulin Pange	Lortel Est	541,45	Assainissement
23/06/2022	Epannage des boues Step Vigy	Maire Yves	4 000,00	Assainissement
28/06/2022	Étude d'encombrement des étages primaire et secondaire de la rhizosphère de Maizery	Loreat	3 200,00	Assainissement
28/06/2022	Renouvellement branchement EU Bazoncourt	Sade	6 760,00	Assainissement
29/06/2022	Protocole d'accord STEPMONTOY	SOGEA Est	-13.430,21	Assainissement

**Intervention de Monsieur VILLIBORD, Trésorier sur le thème :  
« Synthèse sur la qualité des comptes locaux de la CCHCPP pour l'exercice comptable 2021. »**

### **POINTS SOUMIS A DELIBERATION :**

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	Administration	Publicité des actes
2	Dev Economique	Zone Avancy lot 1 choix de l'acquéreur
3	Dev Economique	Vente IOVI, ZA Courcelles-Chaussy : explications de l'étude de Me Claudel
4	Dev Economique	Fond de soutien à l'économie locale suite tempête Aurore
5	EAU	Approbation des droits de raccordements pratiqués par la mosellane des eaux pour les ex communes du SESEM
6	FINANCES	Décision modificative 1 Asst (intégration frais d'études)
7	FINANCES	Décision modificative 2 Asst (annulation titre sur exercice antérieur)
8	FINANCES	Décision modificative 1 BP (intégration frais d'études)
9	FINANCES	Admissions en non valeurs
10	Numérique	Programme Fus@é,

11	Tourisme	Convention Fédération Française de Randonnée Pédestre
12	Transition	Dossiers de demandes de subventions
13	Divers	

## 1 . DCC2022\_67 Administration : publicité des actes

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022, par renvoi de l'article L. 5211-3 du même code, Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le document édité par l'Association des Maires de France

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que les actes pris par les EPCI (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les communautés de communes, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les communes (de moins de 3500 habitants) et syndicats peuvent cependant délibérer pour maintenir l'affichage au format papier.

Le Président indique donc que l'affichage pour la CCHCPP s'effectuera sur le site internet.

**Entendu l'exposé de M. le Président,**

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**- de valider la publication des actes sur le site internet de la collectivité.**

## 2. DCC2022\_78 Développement économique Zone d'Avancy (rapporteur Eric GULINO)

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : vente de terrain sur la zone d'Avancy (lot 1)**

Le Vice-président en charge du développement économique présente 3 demandes d'achat sur la zone d'Avancy. Il est demandé au Conseil de délibérer sur le choix de l'entreprise à qui sera vendu le terrain.

Le premier projet concerne l'installation d'un complexe de 4 bâtiments ayant chacun une activité différente : station de lavage, funérarium, pisciniste et charpentier. L'offre d'achat est de 4 000 € l'are (quatre mille euros) pour la totalité du terrain.

Le second projet concerne l'installation d'une supérette. L'offre d'achat est de 4 000 € l'are (quatre mille euros) pour la totalité du terrain.

Le troisième et dernier projet concerne l'installation de diverses cellules commerciales. L'offre d'achat est de 70 000 € pour la totalité du terrain.

**Le Conseil,**

**Vu la demande formulée par M. le Vice Président pour l'acquisition d'un terrain dans la zone artisanale d'Avancy pour un projet d'implantation d'entreprise,**

**Vu l'avis du Domaine en date du 5 juillet 2018,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**- d'ajourner ce point**

### 3. DCC2022\_68 Développement économique Vente IOVI, ZA Courcelles-Chaussy (rapporteur Eric GULINO)

Le Conseil communautaire a délibéré le 20 décembre 2018 et a accordé la vente d'un terrain intercommunal de la Zone Artisanale Saint-Jean de Courcelles-Chaussy d'une superficie de 1 840 m<sup>2</sup> pour un projet d'implantation d'entreprise pour rappel :

Le Conseil Communautaire, après délibération à l'unanimité, a décidé :

- DE VENDRE à **Monsieur IOVI Dorin** un terrain tiré de la parcelle cadastrée section 31 n°234 à Courcelles-Chaussy, pour une surface totale d'environ 18 a 40 ca, au prix de 37 000 € H.T l'ensemble, soit 2010,87 € H.T de l'are ;
- QUE LES frais et honoraires du notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;
- DE CHARGER l'Office Notarial de Maître CLAUDEL à Courcelles-Chaussy (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur Roland CHLOUP, Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la communauté de communes.

L'étude de Maître CLAUDEL a récemment demandé la modification de cette vente au profit de la société SCI MARIA NOEMY, représentée par Monsieur IOVI :

« Par la présente, je vous confirme notre demande d'une délibération complémentaire du conseil communautaire :

- visant la délibération initiale du 20 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a autorisé la vente au profit de Monsieur Dorin-Traian IOVI, demeurant à METZ (57070) 1 rue d'Artois, moyennant le prix calculé sur la base de DEUX MILLE DIX EUROS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTIMES (2.010,87 EUR) de l'are, Hors Taxe Soit un prix principal de TRENTE-SEPT MILLE EUROS (37.000,00 EUR), Hors Taxe, augmenté de la TVA sur marge s'élevant à la somme de QUATRE MILLE NEUF CENT CINQ EUROS ET VINGT CENTIMES (4.905,20 EUR). Soit un prix global de QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQ EUROS ET VINGT CENTIMES (41.905,20 EUR) TVA sur marge comprise, du bien ci-après désigné :

A COURCELLES-CHAUSSY (MOSELLE) 57530

Un immeuble non bâti situé dans la zone artisanale d'intérêt communautaire de COUCELLES-CHAUSSY, dénommée Z.A. SAINT-JEAN DE COURCELLES-CHAUSSY

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
31	244/230	AUX FONTENOTTES	00 ha 18 a 40 ca

- Prenant acte que à Monsieur Dorin-Traian IOVI s'est substituée dans le bénéfice de cette acquisition la Société dénommée SCI MARIA-NOEMY, Société civile immobilière au capital de 100 €, dont le siège est à METZ (57070), 1 rue d'Artois, identifiée au SIREN sous le numéro 853 821 601 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ.
- Autorisant en tant que de besoin la vente à la Société dénommée SCI MARIA-NOEMY aux mêmes conditions que celles figurant dans la délibération initiale du 20 décembre 2018. »

**Il vous sera proposé d'acter le fait que la SCI MARIA-NOEMY se substitue à Monsieur IOVI**

**Le Conseil,**

**Vu la demande formulée par l'étude de Maître CLAUDEL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **D'acter la substitution de la SCI MARIA-NOEMY à Monsieur IOVI**

### 4. DCC2022\_69 : Développement économique FOND DE SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE (rapporteur Eric GULINO)

La commission « Développement économique » s'est réunie le 26 avril 2022 (compte-rendu en annexe), Lors de cette commission et dans le cadre du fond de soutien à l'économie locale, une demande d'aide a été faite par M. Nicolas, agriculteur à Retonfey, victime de dégâts causés par la tempête Aurore dans la nuit du 20 au 21 octobre (dossier de demande d'aide en annexe).

La commission a proposé d'accorder 2 500€ à M. Nicolas.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement de cette aide.

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu les explications du Vice-président,**

**Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission développement économique,**

**Après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **De valider le versement d'une aide exceptionnelle de 2 500€ à M. Nicolas, agriculteur à Retonfey**

## 5. DCC2022\_70 : Eau : Approbation des droits de raccordements pratiqués par la mosellane des eaux pour les ex communes du SESEM

### FINANCES –DROIT DE RACCORDEMENT POUR LES ANCIENNES COMMUNES DU SESEM

Par délibération antérieure au 7 mars 1992, le Comité du Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est – Messin a décidé l'instauration d'un droit de raccordement pour ses communes membres.

Par délibération du 5 avril 2006, le Comité du Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est – Messin a fixé le montant de ce droit à 350 €.

Considérant la dissolution du Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est – Messin.

il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le maintien de ce droit de raccordement et de statuer sur le tarif de celui-ci.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ACCEPTE le maintien du droit de raccordement en vigueur sur les communes de l'ex SESEM ;**

**- FIXE le montant de ce droit de raccordement à 350 €.**

## 6. DCC2022\_71 Finances : Décision modificative 1 Asst (intégration frais d'études)

### DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

- **Objet : Intégration des frais d'études**

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21532 (041) – Réseaux d'assainissement	16 000,00	2031 (041) – Frais d'études	16 000,00
2312 (041) – Terrains	-16 000,00	2031 (041) – Frais d'études	-16 000,00

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
<b>Total Dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**  
**après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**ADOpte cette décision modificative au Budget Assainissement.**

## 7. DCC2022\_72 Finances : Décision modificative 2 Asst (annulation titre sur exercice antérieur)

### FINANCES –MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'annulation d'un titre sur exercice antérieur, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
673 (67) : Titres annulés (sur excercies antérieurs)	114 000,00 €	778 (77) : Autres produits exceptionnels	114 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>114 000,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**  
**après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**ADOpte cette décision modificative au Budget Assainissement.**

## 8. DCC2022\_73 Finances Décision modificative 1 BP (intégration frais d'études)

➤ **Objet : Intégration des frais d'études**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21311 (041) – Bâtiments administratifs	2 700,00	2031 (041) – Frais d'études	- 41 400,00

21351 (041) – Bâtiments publics	-9 500,00	2031 (041) – Frais d'études	41 400,00
21532 (041) – Réseaux d'alerte	-29 200,00		
2312 (041) – Agencements et aménagements	38 700,00		
2315 (041) – Installations, matériel et outillage	- 2700,00		

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
<b>Total Dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**  
**après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**ADOpte cette décision modificative au Budget Principal.**

## 9. DCC2022\_74 Finances : Admissions en non valeurs

Monsieur le Président expose que le Comptable public de Vigy a transmis un état de produits à présenter en non-valeur au Conseil Communautaire, ainsi qu'une liste de créances éteintes, pour décision d'admission en non-valeur, dans les budgets Ordures ménagères et Assainissement.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances éteinte.

Monsieur le Président explique que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée, selon la liste dessous :

**Pour le Budget Ordures Ménagères :**

- 2019 - Titre 250, d'un montant de 173 €
- 2020 - Titre 1, d'un montant de 158 €
- 2020 - Titre 252, d'un montant de 125 €
- 2020 - Titre 37, d'un montant de 130 €
- 2021 - Titre 21, d'un montant de 105 €

Soit un montant TOTAL DE 691 € pour le Budget Ordures Ménagères

**Pour le Budget Assainissement :**

- 2021 - Titre 179, d'un montant de 100 €

Pour un montant TOTAL de 100 € pour le Budget Assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public,

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable public,



**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**le Conseil Communautaire :**

- **Admet en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes mentionnées ci-dessus,**
- **Reprend les provisions comptabilisées au 31/12/2021 sur les dossiers admis en non valeur,**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.**

## **10. DCC2022\_75 programme Fus@é (rapporteur Serge Wolljung)**

Vu le dispositif Fus@é, permettant le subventionnement de matériels informatique.

En adhérant au programme FUS@É porté par le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, les élus du territoire bénéficieront d'un accompagnement technique, réglementaire et financier ainsi que d'une gestion administrative simplifiée pour leurs projets numériques à l'école, avec des solutions "clefs en main" labellisées par l'État.

La finalité du programme FUS@É est d'assurer la continuité entre l'école élémentaire et le collège permettant de créer les conditions optimales de réussite pour tous les jeunes Mosellans indépendamment du territoire concerné et d'être ainsi une source d'attractivité de ces territoires.

Le programme va de l'équipement numérique, matériel et logiciel, à la formation aux usages, pour le premier degré, à l'échelle de tout un département. Cette action facilite la liaison entre les écoles et leur collège de rattachement et favorise les apprentissages du cycle 3.

**Vu les demandes complémentaires de plusieurs communes**

**Vu l'avis favorable de la commission nouveaux usages du numérique**

**Le Conseil Communautaire,**

**après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Alloue aux communes ou syndicats scolaires du territoire, une aide plafonnée à 20% du montant H.T. de l'investissement retenu par le Département dans le cadre du dispositif Fus@é.**
- **le versement se fera sur présentation du bilan du dispositif indiquant l'aide accordée par Fus@é.**

## **11. DCC2022\_76 Tourisme : Convention Fédération Française de Randonnée Pédestre (rapporteur Fabrice Muller)**

**COMMISSION TOURISME / VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE : RESEAU D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE : signature d'une convention relative à la définition d'itinéraires puis à l'élaboration du dossier administratif et technique pour l'inscription au PDIPR d'une boucle et d'une liaison de Randonnée sur le territoire de la CCHCPP**

Il vous est proposé de délibérer en faveur de la signature de cette nouvelle convention entre la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre) et la CCHCPP.

La convention fait référence aux études pour la création d'une boucle de randonnée Coincy-Ogy-Marsilly ainsi que l'étude pour la création d'un itinéraire Servigny les Ste Barbe – Montoy via Noisseville dont le but est de matérialiser le lien entre l'ancien Haut Chemin et l'ancien Pays de Pange.

**Le Conseil Communautaire,**

**Entendu les explications du Vice-Président,**

**Après délibération à l'unanimité :**

**Autorise Monsieur Roland CHLOUP, Président, à signer une convention avec la FFRP lui confiant une mission relative à l'élaboration du dossier administratif et technique pour l'inscription au PDIPR d'une boucle et d'une liaison de randonnée sur le territoire de la CCHCPP et comprenant les prestations suivantes pour un montant de 750 € nets (le CDRP 57 n'étant pas assujéti à la TVA) :**

- **Actualisation et recensement des ressources touristiques**
- **Etudes techniques de faisabilité pour un maximum de 15km**
- **Elaboration et présentation de l'avant-projet**
- **Elaboration d'un dossier administratif et technique avec dossier de demande d'inscription au PDIPR, préparation des conventions d'accès, fiche descriptive du nouveau maillage d'itinéraires, établissement de tableaux récapitulatifs des panneaux d'Accueil du Public et Panneaux Directionnels proposés avec plan de**

**localisation, établissement du descriptif quantitatif des travaux d'aménagement des sentiers et fourniture de la version numérique des documents.**

## 12. DCC2022\_77 Transition : demandes de subventions

### TRANSITION ECOLOGIQUE – Attribution de subventions (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)

La commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie le 9 juin 2022 (compte-rendu en annexe),

Lors de cette commission, 18 dossiers de demande de subvention ont été validés.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions correspondantes (sur présentation des factures), le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	COMMUNE	Projet	DATE DE PASSAGE EN COMMISSION	Montant devis TTC	Montant sollicité	Forfait CCHCPP applicable	Montant attribué par la commission
NAJEM	Vigy	Remplacement d'une chaudière fioul par un poêle à granulés canalisable	09/06/2022	6 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MERCIER	Vigy	Remplacement d'une chaudière à fioul par une PAC	09/06/2022	16 185,40 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Isolation thermique extérieure	09/06/2022	15 985,36 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Commune de Marsilly	Marsilly	Réfection totale du chauffage électrique obsolète du bâtiment communal (bureaux d'accueil, salle communale, périscolaire) par un système de pompes à chaleur	09/06/2022	96 314,45€ HT	9 631,00 €	9 631,14 €	9 631,14 €
		Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux (mairie et préau)	09/06/2022				
SALLERIN	Servigny-les-Raville	Remplacement d'une chaudière à fioul par une PAC air/eau	09/06/2022	16 848,12 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
COSTA	Colligny-Maizery	Installation d'un ballon thermodynamique	09/06/2022	3 408,90 €	200,00 €	200,00 €	

GOURVES	Les Etangs	Isolation thermique extérieure	09/06/2022	25 890,51 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
		Ballon chauffe-eau solaire	09/06/2022	16 798,12 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SAR	Bazoncourt	Isolation thermique extérieure	09/06/2022	33 390,75 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
		Remplacement chaudière à fioul par une chaudière à granulés	09/06/2022	15 786,68 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SPEDALOTTO	Silly-sur-Nied	Changement chaudière fioul par une PAC air/eau	09/06/2022	17 192,24 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LEIDELINGER	Maizeroy	Changement chaudière à fioul par une PAC air/eau	09/06/2022	16 845,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BORIN	Colligny-Maizery	Changement chaudière à fioul par une PAC air/eau	09/06/2022	14 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MEGNA	Courcelles-Chaussy	Isolation thermique extérieure	09/06/2022	21 314,17 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
OSTERMANN	Courcelles-Chaussy	Isolation thermique extérieure	09/06/2022	11 024,75 €	1 045,00 €	1 102,00 €	1 102,00 €
CAMUS	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC air/eau	09/06/2022	12 521,80 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SPITZ	Sainte Barbe	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC AIR/EAU	09/06/2022	16 790,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

SPIRONELLI	Colligny-Maizery	Installation de panneaux photovoltaïques en vue de production d'électricités	09/06/2022	12 800,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
GUILIZ	Courcelles-Chaussy	Remplacement chaudière fioul par une chaudière à pellets	09/06/2022	20 144,27 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un ballon thermodynamique	09/06/2022		200,00 €	200,00 €	200,00 €
PETIT	Jean-Claude	Installation d'une PAC air/air	09/06/2022	10 735,21€	500,00€	500,00€	500,00€

**Total attribué par la commission : 23 333,14€**

**Le Conseil communautaire,**  
**Entendu les explications du Vice-président,**  
**Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission transition écologique et énergétique,**  
**Après délibération, (1 abstention)**  
**DECIDE :**  
**- De valider les subventions présentées dans le tableau-ci-dessus**

### 13. Divers

- Roland CHLOUP remercie la coopération des communes avec les services de la CCHCPP dans le cadre de la mise à jour des dossiers d'urbanisme.
- **Au mois de septembre, un travail sera effectué sur le projet de territoire et la mise en place d'une charte.**
- Bernard BARRE souhaite être prévenu lorsqu'un service intervient sur la commune. Les services techniques devront passer en mairie.
- Dominique BERTRAND attire l'attention sur les formulaires concernant les ordures ménagères. Christian PETIT explique qu'ils ont été modifiés suite au changement de logiciel de traitement.
- Jean-François LEIDELINGER s'étonne du ramassage des cartons par Véolia dans sa commune. Christian PETIT rappelle que les entreprises peuvent faire appel à un organisme privé. Roland CHLOUP rappelle que les entreprises ont été sollicitée pour la mise en place d'un service auprès des professionnels du territoire.
- Eric GULINO énonce que plusieurs communes vont devoir faire réviser le PLU. Il souhaite un vote du PLUI
- Eric GULINO évoque les odeurs pestilentielles de Flanville
- Fabrice MULLER remercie les agents des services de la CCHCPP pour la mise en place d'un « jeu de l'été » sur le territoire.